

TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS



OBJECTIF DE LA FORMATION

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel exerce ses activités dans les entreprises artisanales ou industrielles qui fabriquent et installent des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente en bois et dérivés dans les domaines du bâtiment, de l'habitat et de l'environnement (habitations, locaux professionnels, locaux recevant du public, aménagements urbains, aménagements extérieurs). Il intervient en partie dans l'atelier pour les opérations de fabrication et en partie sur chantier pour les opérations de levage et de pose.

Au sein de l'atelier, il est amené à :

- Préparer le processus de fabrication, organiser les postes de travail et répartir les tâches aux opérateurs
- Réaliser en autonomie la fabrication et l'assemblage des composants d'un ouvrage
- Animer le travail d'une équipe pour des travaux nécessitant d'employer plusieurs personnes

En chantier, il est amené à :

- Préparer le processus de mise en œuvre, organiser la zone de travail et les moyens à mettre en œuvre
- Réaliser et conduire en autonomie le levage d'un ouvrage de construction bois
- Animer le travail d'une équipe et gérer la qualité et la sécurité sur le chantier

Il doit être capable de s'intégrer rapidement dans une équipe de travail et, après quelques mois passés dans l'entreprise, affirmer son autonomie et montrer sa capacité à prendre en responsabilité la conduite d'une réalisation d'ouvrage.

HORAIRES

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	DUREE HORAIRE CYCLE 3 ANS
FRANÇAIS - HISTOIRE GEOGRAPHIE – EDUCATION A LA CITOYENNETE	380H
MATHEMATIQUES – SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	349H
LANGUE VIVANTE	181H
ARTS APPLIQUES – CULTURES ARTISTIQUES	84H
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	224H
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	1152H
ECONOMIE – GESTION	84H
PREVENTION -SANTÉ - ENVIRONNEMENT	84H
FRANÇAIS ET/OU MATHÉMATIQUES ET/OU LANGUE VIVANTE ET/OU SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ET/OU ARTS APPLIQUES	152H
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE	210H
PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	22 semaines



CONDITIONS D'ADMISSION

- les élèves issus des classes de 3^{ème}
- les élèves issus des classes de CAP ou de BEP du secteur du bois peuvent être admis en 2^{ème} année en fonction des places disponibles

APRES LE DIPLOME

- Intégrer la vie active dans des entreprises de construction bois.
- Poursuite d'études éventuelle :
 - en B.T.S. : Systèmes Constructifs Bois et Habitat (Lycée Le Garros).